

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 9 mai 2023

**Date de la
convocation**
03/05/2023

Date d'affichage
03/05/2023

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Le neuf mai de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Olivier ANTY, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHLLIL, Abdoulaye DIATTA, Céline FOURQUAUX, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Nathalie BAHLLIL, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Céline FOURQUAUX, Denis DUBOSQUELLE à Maryline GIRARD, Olivier FOUR à Nicolas TAGUAY, Carine FRAISSE à John FRAISSE,

Secrétaire de séance : Nathalie BAHLLIL

Réf : CM 2023 - 37

OBJET : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
de Pontoise
le : **1 8 MAI 2023**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, pour assurer les missions de responsable du pôle administratif et financier.

et publication ou
notification
du : **1 7 MAI 2023**

Cette modification du tableau des emplois, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal :**



DÉCIDE :

- La suppression, à compter du 1^{er} juin temps complet de Rédacteur Principal
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe,
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Filières et Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire	Effectif total
ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché Principal	A	1	TC	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	TC	1
Rédacteur	B	1	TC	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	TC	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1 TNC (28H)	1
TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	1
Agent de maîtrise	C	2	TC	1
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	1	TC	0
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	1	TC	0
Adjoint technique	C	9	TC	6
Adjoint technique	C	2	2 TNC (30 H)	2
ANIMATION				
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	TC	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2	TC	2
Adjoint d'animation	C	6	TC	4
	C	1	1 TNC (32H)	1
	C	5	4 TNC (30H)	4
ATSEM				
Atsem principal 1ère classe	C	1	TC	1
Atsem principal 2ème classe	C	3	TC	3
POLICE MUNICIPALE				
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	TC	1
Brigadier Chef Principal	C	1	TC	1
Sous-Total		45		32
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS				
Filières et Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire	Effectif actuel
ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	TC	0
Dispositif Parcours Emploi Compétences	C	1	TC	1
ENTRETIEN				
Adjoint technique	C	4	TC	0
TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	3	TC	2
Apprenti	C	1	TC	0
Dispositif Parcours Emploi Compétences	C	1	TC	1
ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	2	TC	0
	C	3	TNC (30H)	0
	C	4	TNC (20H)	1
Sous-Total		20		5
Total		65		37

PRÉCISE :

- Que les crédits suffisants sont prévus

ADOPTÉ : à l'*unanimité* des membres présents et représentés

Fait à Bernes sur Oise, le 9 mai 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY



Le Secrétaire

Nathalie BAHILIL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le



ID : 095-219500584-20230509-2023_37_01-DE
